



**PRÉFET
DU HAUT-RHIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Épisode de pollution atmosphérique de type estival à l'ozone O₃

Colmar, le 31/07/2020

Un épisode de **pollution atmosphérique de type estival à l'ozone O₃** se développe actuellement sur le département. Il provient de la combinaison d'activités humaines (trafic routier, industries, résidentiel, etc) et d'un fort rayonnement solaire associé à des températures élevées. Le pic de chaleur de ce vendredi 31 juillet devrait conduire à des dépassements du seuil d'information pour l'ozone dans le Haut-Rhin.

Les prévisions météorologiques prévoient un maintien d'un temps ensoleillé et chaud pour le samedi 1^{er} août. Les prévisions de la qualité de l'air s'orientent vers une stagnation, voire une augmentation des niveaux d'ozone. Demain, en fin de journée, une dégradation orageuse devrait contribuer à limiter cet épisode de pollution atmosphérique.

Mesures d'urgence pour la qualité de l'air

Les mesures suivantes sont mises en œuvre dans la totalité du département du Haut-Rhin à compter du **samedi 1^{er} août 2020 à 06h00** :

- la vitesse maximale autorisée sur les axes autoroutiers et chaussées à voies séparées est réduite de 20 km/h sans descendre en dessous de 70 km/h pour toutes les catégories d'usagers dans les deux sens de circulation.
- Les sites responsables localement des émissions les plus importantes mettent en œuvre les dispositions prévues dans leur arrêté d'autorisation ICPE et s'assurent du bon fonctionnement des dispositifs de filtration.

Les catégories de véhicules suivantes ne sont pas soumises aux réductions de vitesse du présent arrêté :

- les véhicules des forces de l'ordre et de sécurité civile ;
- les véhicules des services d'incendie et de secours ;
- les véhicules d'urgence médicale (SAMU, SMUR-ATSU).

L'ensemble de ces mesures seront levées dès lors que l'alerte à la pollution atmosphérique sera terminée.

Recommandations sanitaires

De manière générale, il est recommandé de :

- Privilégier des sorties plus brèves et celles qui demandent le moins d'effort ;
- Réduire les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions).

Il est recommandé aux populations vulnérables¹ et sensibles de :

- Éviter les déplacements sur les grands axes routiers et à leurs abords aux périodes de pointe ;
- Éviter les sorties durant l'après-midi lorsque l'ensoleillement est maximum ;
- Éviter les activités physiques et sportives intenses (dont compétitions sportives), autant en plein air qu'à l'intérieur ;
- Reporter les activités qui demandent le plus d'effort ;
- Privilégier les sorties plus brèves et celles qui demandent le moins d'effort.

En cas de gêne respiratoire ou cardiaque, prendre conseil auprès de son médecin pour savoir si son traitement médical doit être adapté le cas échéant.

Pour connaître des informations complémentaires sur la qualité de l'air et sur l'évolution de la procédure d'alerte :

- veuillez consulter le site internet d'ATMO Grand Est : www.atmo-grandest.eu
- suivez les informations diffusées sur les comptes officiels :



Préfet du Haut-Rhin



@prefet68

¹ femmes enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes asthmatiques, ou présentant une pathologie cardiaque ou respiratoire, personnes présentant des symptômes lors des pics de pollution (personnes diabétiques, immunodéprimées...).

Bureau du protocole et de la communication

interministérielle Service du Cabinet – Préfecture du Haut-Rhin
Tél. : 03 89 29 20 05 – 03 89 29 21 06 – 06 08 23 79 20 – 06 60 15 72 12
Mél. : pref-communication@haut-rhin.gouv.fr

Retrouvez nos publications sur Facebook et Twitter